Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260404-DAG260301-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU SAMEDI 4 AVRIL 2026
Date de convocation : 27 mars 2026	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DAG n° 26-03-01	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Frédéric L'AMINOT ; Nathalie BARNET ; Jérôme PLOUZEN ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Marie GALLOUÉDEC ; Katell SALAZAR ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD.
Rapporteur : Jean-Paul VERMOT	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de conseillers votants : 33	
Nombre de suffrages exprimés : 30	Ont donné procuration : Ismaël DUPONT à Enzo DE GREGORIO ; Colette LOISEAU à Valérie SCATTOLIN ; Hélène HETAULT-GUÉZENNEC à Bérengère MORISSET BERNARD.
Nombre de voix : 33 Pour : 30 Contre : 0 Abstentions : 3	Secrétaire de séance : Enzo DE GREGORIO.

> APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121.15 ;

Considérant que les séances du conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal de l'intégralité des débats ;

Considérant qu'au début de chaque séance, le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance précédente dans la mesure où il a pu être établi et adressé à l'ensemble des conseillers ;

Considérant que toute correction portée au procès-verbal d'une séance est mentionnée dans le procès-verbal de la séance suivante au cours de laquelle la rectification a été demandée ;

Considérant le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 12 février 2026 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260404-DAG260301-DE

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité (3 abstentions : Olivier BELLEC ; Bérengère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT-GUÉZENNEC (pouvoir) :

- Article 1 : approuvent le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 février 2026 ;
- Article 2 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement.

Le secrétaire de séance,

Enzo DE GREGORIO

Le Maire,



Jean-Paul VERMOT